



Mardi 26 janvier 2021

Monsieur le Directeur de la Direction Générale de la Santé

Nous avons reçu, samedi 23 janvier, un DGS-Urgent n°8 en continuité du DGS-Urgent n°5 sur la stratégie de freinage de la propagation des variantes du SARS-COV-2. Cette note à application immédiate un samedi soir nous impose de réaliser une deuxième RT-PCR avec un kit spécifique de criblage de variantes pour l'ensemble des résultats positifs.

Actuellement sur la plateforme du MSS seul le kit Eurofins ViroBOAR spike 1.0 est autorisé pour ce criblage. D'autres kits seront ajoutés peu à peu. Le kit TAQPATH de chez ThermoFischer n'est pas autorisé pour cette PCR ciblant les variants mais peut continuer à être utilisé en première intention.

Nos laboratoires se voient donc dans un premier temps dans l'obligation d'externaliser cette 2ème RT-PCR vers le seul laboratoire spécialisé ayant reçu l'autorisation ministérielle. Les résultats de cette 2ème RT-PCR doivent être saisis sans délai dans SI-DEP. Aucune logistique n'est organisée, SI-DEP n'est pas à jour. Nous avons reçu un guide technique mais sans application pratique.

Nous regrettons l'absence d'une concertation préalable, l'absence de technique "ouverte" désignée par le CNR. Nous sommes également surpris de constater que le seul laboratoire réalisant cette analyse soit aussi le seul autorisé à fabriquer les kits.

Nous comprenons l'urgence de la situation, nous nous étions déjà organisés suite à la DGS-Urgent n°5 mais aujourd'hui nous ne savons plus quel message faire passer à nos mandants.

Nous avons toujours été acteurs et proactifs dans cette crise mais nous avons dans ce dernier cas besoin d'informations précises pour vous aider à mettre en place cette nouvelle stratégie.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Eric Guiheneuf
Vice-Président Les Biologistes Médicaux
06 10 97 25 14
eric.guiheneuf@gmail.fr

Carole Poupon
Présidente du SNBH
06 76 36 56 67
carole.poupon@ch-gonesse.fr